

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notifiant la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute intervention médicale (dentaire, soins dentaires, soins dentaires spécialisés, extractions multiples, odontologie orthodontique, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques).
- Seuls les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Prescriptions :

- Les viges des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescrivant des analyses ou radiologie doit être fourni par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Educations :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début de l'acte éducatif.

- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèses :

- En cas de prothèses ou de traitement orthodontique, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début du traitement.

- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

- La radiologie des soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement orthodontique.

Maladie et Affection Longue Durée (ALD) et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 12 mois.

Autres :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-780606

155802

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12717

Société : R.A.M

☒ Actif

☐ Pensionné(e)

☐ Autre :

Nom & Prénom : BADRI Abderrahim

Date de naissance : 01/02/1986

Adresse : Apt 4 Im 5 Res WAM - GULFA
CASABLANCA

Tél : 664973216

Total des frais engagés : 5 Mdh

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. ETABOUTI Nouredine

Pédiatre Pneumo Allergologue

N°5, Rue 91, G B Bd Oued Beht, Gulfa

Tél.: 05 22 89 22 89 - Casablanca

INPE: 091062463

Cachet du médecin :

Date de consultation : 02/01/2023

Nom et prénom du malade : Badri Abderrahim

Age :

Lien de parenté :

☐ Lui-même

☐ Conjoint

☒ Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 30/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses utiles :

Information : contact@mupras.com

Prise en charge : pc@mupras.com

Admission et changement de statut : admission@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Aziz Ben Abdellah - 6ème étage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (CG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/05/23		2	250	INP : Dr. ETABOUI Nouredine Pédiatre Pneumo Allergologue N°5, Rue 91, G B Bd Oued Beht, Oulfa Tél : 05 22 89 22 89 - Casablanca

Dr. ETTABOUTI Nouredine
Pédiatre Pneumo Allergologue
N°5, Rue 91, G B Bd Oued Beht, Oulfa
Tél: 05 22 89 22 89 - Casablanca
INPE: 091062463

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE CASABLANCA Mes Zarkoni Lot 33 Mag N° 2 HH Casablanca	02.01.23	261,45

[illegible]

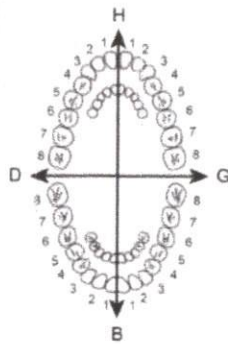
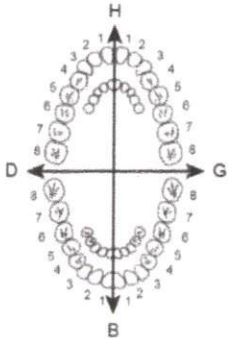
AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
						
						
						
						
						

RÉLEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 21433552 00000000 00000000 35533411 B G 11433553			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Nouredine ETTABOUTI

PEDIATRE

Spécialiste des Maladies des Enfants
Nouveaux-Nés, Nourissons & Adolescents

Spécialiste en Pneumo Allergologie

Diplômé de la Faculté de Médecine
de Marseille - FRANCE

Oulfa - N° 5, Rue 91, Groupe B
(Bd.Oued Baht) - Casablanca - Tél.: 05 22 89 22 89

الدكتور نور الدين التبوتي

إختصاصي في أمراض الاطفال و الرضع و المراهقة
إختصاصي في أمراض الجهاز التنفسي و الحساسية
خريج كلية الطب بمارسيليا (فرنسا)

الألفة - رقم 5 زنقة 91، مجموعة ب، (شارع واد بهت)

الدار البيضاء - الهاتف : 05 22.89.22.89

Casablanca

02 01-23

الدار البيضاء، في :

Nada

Prokinetique

Estolax

Axys

Curetec

26/1/80
12/2/80

29/9/80

4/2/80

20/10

Dr. ETTABOUTI Nouredine
Pneumologue
N°5, Rue 91, G B Bd Oued Baht
Tél.: 05 22 89 22 89 - Casablanca
INPE : 091062463

Curtec®

Cétirizine (dichlorhydrate) 1 mg / ml

Solution buvable 60 ml



PPV: 20DH00
PER: 04/25
LOT: L1383

A TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
Conservation :
A température inférieure à 30°C.
TABLEAU C (LISTE II).

AMM N° 301/17 DMP/21/NRQ

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

100122
02/18

PPV 40DH70

LOT 25002 2
EXP 08/2025

AXIMYCINE®

250 mg / 5 ml

Sans Sucre

Poudre pour 100 ml de suspension buvable

ZENITH Pharma
PPC: 120.80 DH

ProRhinel

SPRAY

Nourrissons - Jeunes Enfants

